

Les dits exposé et papiers, sont comme suit :

*Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, assemblés en Parlement
Provincial du Bas-Canada.*

Les Commissaires nommés par son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province, en vertu d'un acte du Parlement Provincial, intitulé, " Acte qui fait l'application de la somme de mille livres, sur les argents non appropriés entre les mains du *Receveur Général*, pour améliorer la navigation intérieure de cette Province. "

REPRE'SENTENT HUMBLEMENT,

Qu'après avoir visité les Rapides de *Saint Louis*, vulgairement nommés les Rapides de la *Chine*, accompagnés des Pilotes les plus experts, et d'autres personnes qui connoissoient le mieux cette navigation, et après avoir eu toutes les informations qu'il leur a été possible d'obtenir pour leur donner les moyens de mettre en exécution, d'une manière plus parfaite, les intentions de la Législature.

Ils résolurent d'enlever du Chenail les roches vulgairement nommées les Trois Roches, de couper les galets qui sont presqu'au pied des rapides, de niveau avec la profondeur d'eau qui se trouve en général dans le chenail, et dans la vue de retenir l'eau qui étoit perdue du côté du Nord du chenail, de construire un quai de ce côté là, mais d'après un doute sur l'effet du quai, sçavoir s'il donneroit une plus grande profondeur d'eau dans le chenail, ou s'il résisteroit à la glace, ils résolurent de le faire seulement de trois cents pieds de longueur, mais d'une force suffisante pour constater les deux points en question.

Pour donner une égale concurrence aux entrepreneurs, ils firent une annonce de l'ouvrage à faire dans la *Gazette de Montréal*, et dans la partie voisine de la Haute Province, et Mr. *De Lorme* ayant fait les offres les plus favorables, ils ont fait un Contrat avec lui, dont copie accompagne le présent rapport.